

Coronavirus : la CPAM de l'Yonne à vos côtés

La CPAM de l'Yonne applique les consignes de la Cnam. Les informations circulent dans le Réseau de l'Assurance Maladie pour une bonne coordination. Des adaptations sont faites régulièrement, afin de **poursuivre au mieux notre mission de Service Public**.

Des échanges quotidiens ont lieu entre la CPAM de l'Yonne et la DT-ARS. Une information régulière est donnée au personnel et au public (ameli) en fonction de l'actualité. Depuis le vendredi 13 mars, **un comité de gestion de crise** se réunit régulièrement dans le cadre d'un PCA ou plan de continuité d'activité.

Depuis le 17/03, **tous nos accueils** sont fermés au public (Sens, Joigny, Auxerre, Avallon) ainsi que les permanences de Saint Florentin et Tonnerre (suite à la fermeture des mairies). Le public garde cependant la possibilité de nous contacter via **le compte ameli**.

L'utilisation des téléservices est encouragée. L'information générale nationale et locale peut se retrouver sur le site **ameli.fr**.

Des newsletters sont envoyées régulièrement par le national, notamment une cette semaine portant sur le coronavirus.

Nos agents ne sortent plus rencontrer nos publics (professionnels de santé, employeurs, assurés). Les réunions (internes/externes) sont supprimées. Le Centre d'Examens de Santé a fermé par décision nationale. Son personnel médical et infirmier peut être sollicité pour concourir à « la réserve sanitaire » sur réquisition préfectorale.

Notre plateforme téléphonique qui répond aux appels des publics « assurés » de la Côte d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne, va se transformer en Centre de prise d'appels du 15, en relais du Centre 15. Nous avons effectué le recensement des médecins et infirmiers icaunais acceptant de prendre d'autres malades que ceux de leur patientèle. Notre plateforme téléphonique orientera les patients vers ces professionnels recensés.

L'ensemble du personnel reste confiné à son domicile hormis **les acteurs des activités prioritaires**.

Une mission de service public

Le télétravail est en cours de déploiement au domicile des salariés de la Caisse pour **les activités prioritaires** : les paiements, l'attribution des droits (Complémentaire Santé Solidaire, Aide Médicale d'État ou AME).

L'utilisation de PC fixe à domicile est prévue avec l'adaptation des contraintes techniques (sécurisation) et sous réserve de la faisabilité (débit internet suffisant). Le temps de ce déploiement, ces salariés viennent au bureau.

Les agents considérés en poste sur des activités prioritaires viennent au bureau cet après-midi du 17/03 et les autres jours jusqu'à l'obtention de leur travail à domicile.

Certains salariés continuent de venir au Siège de la CPAM à Auxerre, ce sont les membres du comité de gestion de crise (PCA), l'unité des flux entrants (courrier et dématérialisation), les Services Comptabilité, Paye, Informatique et Logistique.

Le service informatique est mobilisé pour rendre effectif le télétravail pour les processus prioritaires dans les meilleurs délais en tenant compte des contraintes techniques (accès internet, sécurisation des postes informatiques pour le travail à domicile).

Pour les déplacements professionnels et en conformité avec la réglementation, une attestation de l'employeur est délivrée aux agents devant intervenir sur les activités prioritaires.

Le personnel de la CPAM de l'Yonne est totalement engagé dans sa mission de Service Public en Santé.

La CPAM participe ainsi à la solidarité nationale.

Pour contacter votre CPAM, privilégiez le compte ameli pour toutes vos démarches.